

BDE, Corpos, Amicales et associations étudiantes indépendantes

Ceci n'est PAS un bulletin de vote.

Le rôle de vos élus ? Vous défendre et porter VOS PROPOSITIONS !

Etre élu étudiant au CNESER, c'est tout d'abord une responsabilité envers tous les étudiants. Le CNESER est en effet la plus haute instance de notre enseignement supérieur. Les 11 élus étudiants qui y siègent représentent l'ensemble des étudiants **de nos universités et de nos écoles**. Le CNESER est un lieu de débats, d'échanges et de décisions entre tous les acteurs du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Etre représenté au CNESER, c'est également **la garantie que VOS IDÉES et VOS PROPOSITIONS seront défendues au sein de tous les comités** qui y sont rattachés : le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle (CSL), le comité de suivi du master (CSM), la commission consultative nationale des IUT (CCN IUT), etc. L'ensemble des délibérations et avis rendus influencent ainsi directement le quotidien des étudiants, leurs formations et la vie de leur établissement et de leur campus. Ce rôle ne peut être efficace qu'avec VOTRE SOUTIEN.

C'est pourquoi **VOS élus CNESER seront systématiquement le relais de vos contributions, de vos recommandations, mais également de vos difficultés.** A travers le modèle ascendant, ils sont les représentants de vos associations étudiantes qui oeuvrent quotidiennement auprès de tous les étudiants. Dans le même esprit qui anime nos *BDE, Corpos, Amicales et associations étudiantes indépendantes*, vos élus CNESER travailleront autour d'un projet commun pour relever les défis de notre enseignement supérieur d'aujourd'hui et de demain.



Mon établissement se distingue par un tissu associatif extrêmement développé, riche d'un fort esprit de cohésion entre ses élèves et étudiants. Ainsi j'ai très tôt compris qu'œuvrer pour eux de manière bénévole au quotidien était à la fois une nécessité mais aussi un honneur. J'ai alors pris la vice-présidence du BDE de l'école mais me suis également engagé en tant qu'élu au conseil d'administration durant ces trois dernières années. C'est en prenant conscience de faire parti d'un ensemble et par le choix de devenir acteur de celui-ci que j'ai pu mener à bien les projets que j'ai défendus au sein de mon établissement. C'est par ce même esprit, bénévole, que j'ai choisi de m'engager sur la liste des *BDE, Corpos, Amicales et associations étudiantes indépendantes*, représentative de la richesse de l'enseignement supérieur. Je souhaite aujourd'hui porter la voix des étudiants au sein du CNESER pour y défendre toute la diversité des formations et la vie associative comme j'ai pu le faire lors de mes mandats précédents.

1. **Olivier Weiss** - Ingénieur - ENS de Cachan



1 bis. **Aurélien Vinay**
Psychologie
Université de Tours



2. **Flavie Thevenoud**
Droit
Université de Savoie



2 bis. **Guillaume Tassel**
Gestion
Université de Nantes



3. **Jérémy Lecomte**
Biomédicale
Université Paris 5



Promotion et Défense des Etudiants

Promotion et Défense des Etudiants est l'unique organisation étudiante réellement et totalement indépendante des intérêts politiques, syndicaux et confessionnels. PDE a vocation à être un outil de mutualisation pour les élus et les responsables associatifs en mettant à leur disposition l'ensemble des clés pour assurer leur mandat dans les meilleures conditions. PDE est reconnue représentative depuis 1994 par sa participation dans les conseils nationaux (CNESER, CNOUS, CSE, ...). PDE est devenue un acteur incontournable sur les questions de représentation étudiante en se faisant le porte-parole des centaines d'associations étudiantes qu'elle regroupe. Les élus en conseils doivent être les acteurs de nos établissements tant sur son organisation que sur les formations qui y sont dispensées. C'est pourquoi PDE est là pour les accompagner au quotidien dans leurs missions !

Soutenue par :



Optez pour la compétence, choisissez l'indépendance !

Nos principales propositions pour l'enseignement supérieur et la recherche

Ceci n'est PAS un bulletin de vote.

Établissements

- Redéfinir certains critères du modèle SYMPA pour favoriser la partie enseignement du financement des établissements.
- Donner au VPE un rôle identique à celui des autres vice-présidents de l'établissement.
- Rendre obligatoire la consultation des composantes (UFR, IUT, IAE, autres instituts et écoles) sur leurs domaines de compétence dans le respect de la subsidiarité.
- Nommer la commission du conseil académique en charge de la formation et de la vie étudiante "Formation et vie étudiante".

Vie Étudiante

- Inclure une mission vie étudiante au cœur des priorités de l'enseignement supérieur.
- Reconnaître l'engagement (associatif, représentation...) par l'aménagement des emplois du temps des étudiants concernés et éventuellement par la valorisation de ce dernier au sein des formations sous forme de crédits.
- Généraliser la présence des SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé) et des BAPU (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire) sur l'ensemble des sites y compris délocalisés.
- Mettre en place de vrais indicateurs de vie étudiante dans les contrats quinquennaux et le budget de l'État.

Formations

- Mettre en place des certifications (C2i, CLES ou autres certifications financées par les établissements) gratuites, facultatives et obligatoirement proposées à tous les étudiants.
- Revoir le système actuel de formations en structurant les enseignements non plus seulement en fonction des connaissances qui seront acquises mais aussi des compétences qu'apporteront les matières étudiées.
- Augmenter les financements en faveur des contrats doctoraux afin de faciliter l'accès au doctorat.
- Définir un cadre légal permettant de remplacer la période de stage par un projet d'entrepreneuriat conventionné par un organisme tel que les CCI.

N'oublions pas !

- Développer les programmes liant les établissements d'enseignement supérieur à des établissements d'enseignement secondaire pour lutter contre l'auto-censure des futurs bacheliers.
- Favoriser l'augmentation de l'amplitude d'ouverture des BU en ayant recours à des jobs étudiants.
- Adapter les bâtiments pour prendre en compte l'ensemble des handicaps qu'ils soient moteur, visuel, auditif ou mental.

Retrait du matériel de vote du 3 au 7 juin

Vote par correspondance du 10 au 21 juin

Nos candidats

1. **Olivier Weiss** - ENS Cachan
2. **Flavie Thevenoud** - Université de Savoie
3. **Jérémy Lecomte** - Paris Descartes
4. **Morgane Valla** - Jean Moulin - Lyon 3
5. **Benoît Duee** - Blaise Pascal - Clermont 2
6. **Baudoin Delcampe** - Paris Dauphine
7. **Adrien Berthelot** - UTBM
8. **Thomas Ducados** - Le Mirail - Toulouse 2
9. **Jérémy Bourrut** - IPB
10. **Marine Vidal** - Joseph Fourier - Grenoble 1
11. **Marie Claire Danner** - Université Lille 1

- 1 bis. **Aurélien Vinay** - François Rabelais - Tours
- 2 bis. **Guillaume Tassel** - Université de Nantes
- 3 bis. **Pierre Trovero** - Ecole Centrale de Lyon
- 4 bis. **Pierre Bedu** - Université de Bourgogne
- 5 bis. **Baptiste Pons** - Université Rennes 1
- 6 bis. **Benoit Saint** - INSA Toulouse
- 7 bis. **Nicolas de la Conté** - Panthéon Sorbonne
- 8 bis. **Lucas Mauguin** - Agro Paris Tech
- 9 bis. **Justine Estarague** - Université Montpellier 1
- 10 bis. **Guillaume Asconchilo** - ENSAM
- 11 bis. **Bertrand Checinski** - Université de Limoges



www.pde.fr

contact@pde.fr

01 43 40 10 71

@PDE-Etudiants

facebook.com/PDE.fr

14 passage Dubail
75 010 Paris

Retrouvez la profession de foi complète sur www.pde.fr